

LIMOGES MÉTROPOLE  
ARRÊTÉ  
Le Président de Limoges Métropole

du 17 avril 2026

Portant délégation de signature à M. Christophe MATHIEU, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, M Clément LAMY, Chef de service au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable de Pôle aménagement, espace public et mobilités durables à Limoges Métropole

N° 28134

**ARRÊTÉ**

Le Conseil général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-1 et L. 5211-10.

Le Président de Limoges Métropole, en vertu de la délégation d'attributions du conseil communautaire de Limoges Métropole, a autorisé M. Christophe MATHIEU, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, M Clément LAMY, Chef de service au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables et Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable de Pôle aménagement, espace public et mobilités durables à Limoges Métropole, à signer au nom de la collectivité territoriale, les documents relatifs à la réception ou l'attribution des marchés publics de la Direction de l'aménagement durable du territoire.

Tout acte de commande, y compris sous le régime RNCOC et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre, référencés à L5202-4 RT de la Direction de l'aménagement durable du territoire.

Tous les actes de service de la Direction de l'aménagement durable du territoire.

Documents manuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'aménagement durable du territoire.

Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations qualifiées de respect, attestations de paiement d'un acompte relatif de la Direction de l'aménagement durable du territoire.

Etant reconnue que les dépenses dans le cadre des dépenses de versement de subventions de la Direction de l'aménagement durable du territoire.

Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'aménagement durable du territoire n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la réalisation d'un questionnaire de suivi qualité.


En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MATHIEU, délégation de signature est donnée par ordre de priorité, dans les mêmes formes et modalités, à :

M. Clément LAMY  
Mme Laurence MARIN.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à M. Christophe MATHIEU, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, M Clément LAMY, Chef de service et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 **28134.pdf**  
(.pdf, 160,0 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**